Concours section : TSMA 2 - Concours externe - Technicien princi

Epreuve matière : FTR note administrative ou courrier professionnel (spécialité au choix du candidat/ftr/epreu

13.6 / 20

Concours/Examen : EXTERNE TSMA 2 **Épreuve :** ECRITE **N° sujet :**

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : FTR

CONSIGNES

- *Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.*
- *Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.*
- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.*
- *Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.*
- *Rédiger avec un stylo à encre noire.*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.*

PARTIE 2

1-

1.1.

- Mutualisme : Interaction bénéfique (positive) pour les deux organismes.
- Parasitisme : Interaction positive pour un organisme et négative pour l'autre.
- Symbiose : Interaction positive pour les deux organismes.
- Prédation : Interaction positive pour un organisme et négative pour l'autre.
- Commensalisme : Interaction positive pour l'un et neutre pour l'autre.

1.2. Cycle de l'eau (croquis)

1.2.1.

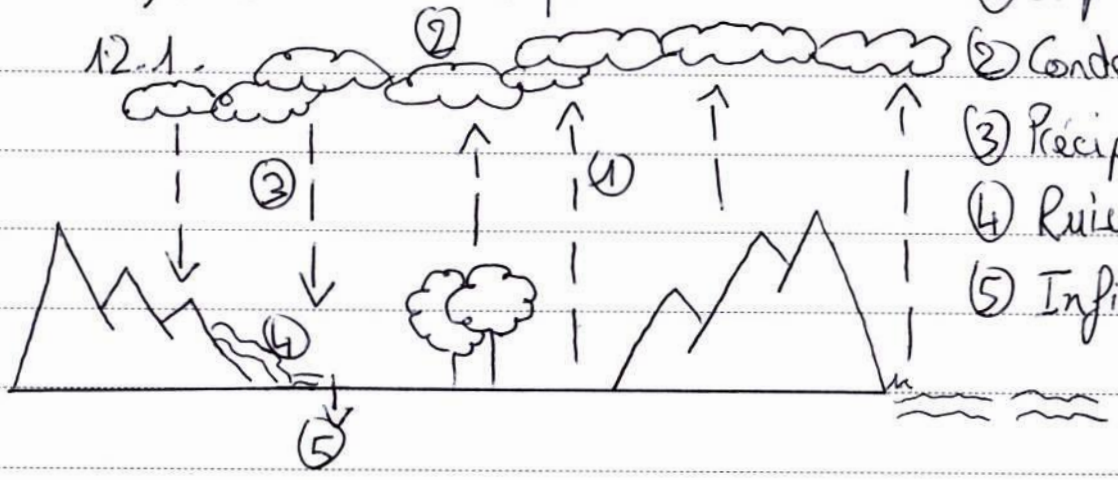

(1) Evapotranspiration
(2) Condensation
(3) Précipitation
(4) Ruissellement
(5) Infiltration

1.2.2

Phases du cycle de l'azote :

. Assimilation de l'azote atmosphérique directement par certaines légumineuses grâce au rizobium.

. Assimilation de l'azote atmosphérique et transformation en ammoniaque par des bactéries du sol.

. Transformation de l'ammoniaque en Nitrite puis en Nitrate par des bactéries du sol.

. Le nitrate est assimilable par les plantes.

. Retour de l'azote dans l'atmosphère grâce à des bactéries du sol.

Azote Atmospérique = N_2
Ammoniaque = NO^{3-}
Nitrite : NH_2^+
Nitrate : NH_4^+

1.3 :

1.3.1 :

Une réserve biologique est un outil de protection utilisé pour les forêts publiques. La mise en place peut se faire ~~[illegible]~~ par l'office national des forêts. ~~Une réserve naturelle est un outil de protection~~. L'objetif est la protection d'un ~~[illegible]~~ milieu forestier. Une réserve naturelle est un outil de protection moins spécifique qui permet la protection

d'un milieu forestier mais pas que. Elle est mise en place par l'état.

1.3.2 :

RBI : Protection stricte du peuplement forestier sans action de l'homme. On ne touche pas au cycle sylvogénétique de la forêt.

RBD : Le milieu forestier est protégé mais il est possible de réaliser des travaux et coupes dans certaines mesures. Il n'y a pas de coupe rase.

2.

2.1.

PSG : Plan simple de gestion
RTG : Régement type de gestion
CBPS : Code de bonne pratique sylvicole

2.2.

Gestion durable de la forêt dans le temps
Programme de coupe mis en place avec une entrée d'argent régulière
Validation des choix sylvicoles par le CNPF et la DDT

2.3.

PSG : Contrôle du premier niveau. Il valide les choix sylvicoles, il regarde s'il n'y pas d'oubli de prise en compte du zonage par exemple. Il donne l'agrément. Il donne des conseils.

CBPS : Il conseille sur les choix sylvicoles et valide le document.

RTG : Il conseille et valide le document.

3.

3-1.

. Réflexion du choix des essences. Prendre en Compte l'Hote-Ecologie (Hote-Ecologie = Climat; Pédologie; Geologie; etc.)

. Vérifier les aides éventuelles mise en place par le gouvernement et réaliser une demande le cas échéant.

. Travail du sol

. Plantation à la bonne période

. Suivi des semis avec regarni si nécessaire

. Mise en place de protection contre l'abroutissement

3.2:

. Realiser la coupe du peuplement en place et du sous-étage

. En fonction de l'essence plantée on peut réaliser un débroussaillage, un griffage, mettre en place des sillons. On peut ammender le sol avant plantation.

4.

4-1:

. Humus : Première partie du sol usé, modifiée et entretenu par les bactéries, champignons et invertébrés.

. Litière forestière : Couche de feuille, bois présent sur le sol.

4-2:

. Un sol nu est très vulnérable à l'érosion puisque le ruissellement emporte toute la matière.

. Un sol pentu est également vulnérable à l'érosion ~~pour~~

13.6 / 20

Concours/Examen : EXTERNE TSMA 2 Épreuve : ECRITE N° sujet :
Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : FTR

CONSIGNES
- *Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.*
- *Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.*
- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.*
- *Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.*
- *Rédiger avec un stylo à encre noire.*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.*

puisque la pente accélère le débit de l'eau.
. Un sol

4.3.
. Sol pauvre chimiquement. Diminution de la matière organique présente dans le sol. Du coup, la minéralisation est réduite, les nutriments sont moins important et donc la croissance de l'arbre est diminuée. Le sol est moins fertile.
. Sol moins stable avec risque de déracinement

Concours section : TSMA 2 - Concours externe - Technicien princi

Epreuve matière : FTR note administrative ou courrier professionnel (spécialité au choix du candidat/ftr/epreu

13.6 / 20

Concours section : TSMA 2 - Concours externe - Technicien princi

Epreuve matière : FTR note administrative ou courrier professionnel (spécialité au choix du candidat/ftr/epreu

13.6 / 20

Concours/Examen : EXTERNE TSMA 2 **Épreuve :** ECRITE **N° sujet :**

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : FTR

CONSIGNES

- *Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.*
- *Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.*
- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.*
- *Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.*
- *Rédiger avec un stylo à encre noire.*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.*

PARTIE 1

DDT X
Service économie agricole
Affaire suivie par : Ville, date
Téléphone :
Courriel :

Note à l'attention du chef de service économie agricole

Objet : Dispositifs réglementaires actuels relatifs aux haies
Références : Dossier documentaire

La haie est définie comme une unité linéaire de végétation ligneuse, d'une largeur inférieure ou égale à vingt mètres, implantée à plat, sur talus ou sur creux. Elles ont une fonction de régulation du climat. Elles protègent les cultures du vent et contribuent au confort des animaux élevés en plein air.
La France est dotée d'environ 750 000 km de linaire de haie.

13.6 / 20

Toutefois, on observe une destruction et une dégradation des haies depuis une cinquantaine d'années.
Afin de mettre un coup d'arrêt à cette destruction, des mesures de la (PAC)* sont mobilisées en faveur de l'implantation et le maintien des haies. L'objectif est d'obtenir un gain net de linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, un pacte en faveur de la haie est mis en place.
Lors de votre prochaine réunion, vous allez présenter les dispositifs réglementaires actuels concernant les haies. Dans ce contexte vous souhaitez une note d'information.
Dans la première partie, cette note portera sur les enjeux environnementaux de la PAC 2023/2027.
Dans une seconde partie, la note reviendra sur les mesures relevant de la PAC 2023/2027 et notamment, les exigences au titre de la conditionnalité des aides ainsi*

I : Les enjeux environnementaux de la PAC (*que sur les dispositifs incitatifs relatifs aux haies.)

Le Plan Stratégique National (PSN)

L'ambition environnementale de la PAC a été renforcée pour répondre aux grands enjeux que constituent la lutte contre le changement climatique, l'adaptation à ses effets, ainsi que la protection des ressources naturelles et de la biodiversité. Face à ces défis de plus en plus pressants, un document unique, le Plan

* politique agricole commune

Stratégique National (PSN) est mis en place. Il permettra notamment l'implantation et le maintien des haies en France.

Le Pacte en faveur de la Haie

Le rôle des haies sur le territoire français est multiple. Elles sont un réservoir de biodiversité. Elles permettent de délimiter une parcelle agricole. Elles protègent les cultures du vent et peuvent abriter les animaux. Elles augmentent les rendements agricoles, stockent du carbone et produisent du bois. Elles ont un rôle de régulation des innondations et d'épuration des eaux.
Or, depuis une cinquantaine d'années, environ 20000 km linéaire de haies par an est détruit. L'enjeu est donc important puisqu'il paraît urgent de mettre un coup d'arrêt à cette destruction et dégradation. L'état a décidé d'agir en mettant en place le pacte en faveur de la Haie. Ce pacte est ambitieux puisque l'enjeu est d'obtenir un gain net de linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030. Pour atteindre ~~cette~~ cet objectif 25 actions seront développées.

II : Les mesures prises pour protéger les haies

La conditionnalité des aides

Réglementairement, cette nouvelle PAC intègre des exigences équivalentes voire supérieure à celle du paiement vert dans le socle de la conditionnalité. Depuis la PAC 2015/2022, les aides perçues par les agriculteurs sont conditionnées par le réglement des Bonnes Conditions Agro-Environnementale (BCAE).

Concernant la BCAE8, elle garantit une meilleure prise en compte des éléments favorables à la biodiversité et aux paysages. Les agriculteurs soumis à la norme BCAE8 doivent détenir une part minimale de terres arables de l'exploitation consacrée à des éléments favorables à la biodiversité. Les haies rentrent dans ces éléments.

Pour préserver cette biodiversité et notamment les haies, des exigences sont retenues au titre de cette BCAE :

- Respect d'un minimum de 4% dédiés à des infrastructures agroécologiques (les haies en font partie).
- Obligation de maintien du linéaire de haies et de bosquets. Ces éléments sont soumis au régime d'autorisation pour déplacement, à titre exceptionnel et dans des cas spécifiques.
- Interdiction de taille et de coupe d'arbres pendant la période de nidification et de reproduction des oiseaux entre le 16 mars et le 15 août.
- La coupe à blanc et l'exploitation du bois sont autorisés pour les haies et les bosquets ainsi que le recépage dans le respect de la période d'interdiction de taille et de coupe fixée dans le cadre de cette BCAE.

Afin d'éviter la destruction des haies, des contrôles liés à la conditionnalité PAC sont réalisés. Il peut y avoir :

- des contrôles sur place
- des contrôles administratifs
- Un système de suivi des surfaces en temps réel

Concours section : TSMA 2 - Concours externe - Technicien princi

Epreuve matière : FTR note administrative ou courrier professionnel (spécialité au choix du candidat/ftr/epreu

13.6 / 20

Concours/Examen : EXTERNE TSMA2 **Épreuve :** ECRITE **N° sujet :**

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : FTR

CONSIGNES
- *Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.*
- *Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.*
- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.*
- *Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.*
- *Rédiger avec un stylo à encre noire.*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.*

Les dispositifs incitatifs relatifs à la prise en charge des haies

MAEC Biodiversité

L'objectif de cette mesure est d'inciter à un entretien durable des éléments ligneux. Les haies font parties de ces éléments. Un plan de gestion est obligatoire pour pouvoir accéder à l'aide financière.

L'Ecorégime

Cette aide est une des nouveautés de la PAC 2023/2027. Elle remplacera le paiement vert, qui se traduit par une aide de l'ordre de 70% de la valeur du Droit de Paiement de Base (DPB), moyennant le respect de trois critères (prairies permanentes, diversification, surface d'intérêt écologique). L'ecorégime s'articule autour de trois voies d'accès non cumulables entre elles :

. La voie des éléments favorables à la biodiversité avec le maintien des haies notamment. Un bonus "haie" cumulable avec les voies des pratiques et de la certification est possible.

13.6 / 20

- La voie des pratiques agricoles.
- La voie de la certification.

Office Francaise de la biodiversité (OFB)

Avec la marque végétal local portée par l'OFB, un soutien financier au développement du label Haie de l'AFAC Agroforesteries est apporté. Il permet le développement de filières de production de bois bocager durable.

Tels sont les éléments d'information que je souhaitey porter à votre connaissance dans le cadre de votre prochaine réunion.

Fonction
Signature

.... / ....

.... / ....